



Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Révision n°6 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Constats et enjeux

Vivre dans une des huit communes de l'agglomération, c'est côtoyer plusieurs siècles d'histoire au cœur d'un territoire exceptionnel qui poursuit son développement, renforce son attractivité, améliore sans relâche la qualité de vie des habitants et crée ainsi, ensemble, le projet d'une agglomération durable, respectueuse de ses patrimoines et de ses paysages.

L'implantation géographique excentrée sur les contreforts occidentaux du massif Central a poussé les habitants à l'autonomie et à équilibrer harmonieusement le maintien de l'agglomération ruthénoise au cœur dynamique avec le développement des bourgs communaux centrés autour de leur église paroissiale ou de leurs châteaux, autant de refuges et de signaux architecturaux à la silhouette toujours visibles et aux chants des différentes cloches toujours en action pour signifier la journée qui s'écoule.

Entre Causse et Ségala, les paysages et les terroirs, contrastés et habités, évoquent pêle-mêle la présence des arbres, de la nature parfois aride, des vastes plateaux bordés de haies bocagères, des profondes vallées boisées et ombragées traversées par de multiples cours d'eau offrant une ripisylve propice à l'épanouissement d'espèces parfois effrayantes en voie de disparition et favorisant l'habitat dispersé puis la construction de vastes granges-étables au cœur des fermes.

Territoire agricole à la pointe de l'innovation, lieux d'échanges commerciaux historiques loin des développements excentrés que nous connaissons aujourd'hui, Rodez agglomération tire sa richesse de ses particularismes et sait depuis longtemps construire ensemble une longue histoire économique partagée et complémentaire entre ville et campagnes.

Labellisé Pays d'art et d'histoire depuis 2014 puis site patrimonial remarquable (SPR) en 2017, Rodez agglomération s'inscrit dans une politique volontariste et respectueuses d'amélioration du cadre de vie, de l'environnement immédiat, bâti et naturel et de prise en compte des enjeux climatiques actuels. Elle agit et transforme les contraintes en leviers de développement respectueux pour assurer aux générations futures la préservation des espaces agricoles, des patrimoines et des paysages exceptionnels : le couderc retrouve sa place centrale au cœur des hameaux, les rencontres sont favorisées au pied de l'arbre centenaire qui marque le cœur de vie des villages, les façades des anciens bâtiments agricoles se transforment pour accueillir les nouveaux arrivants....

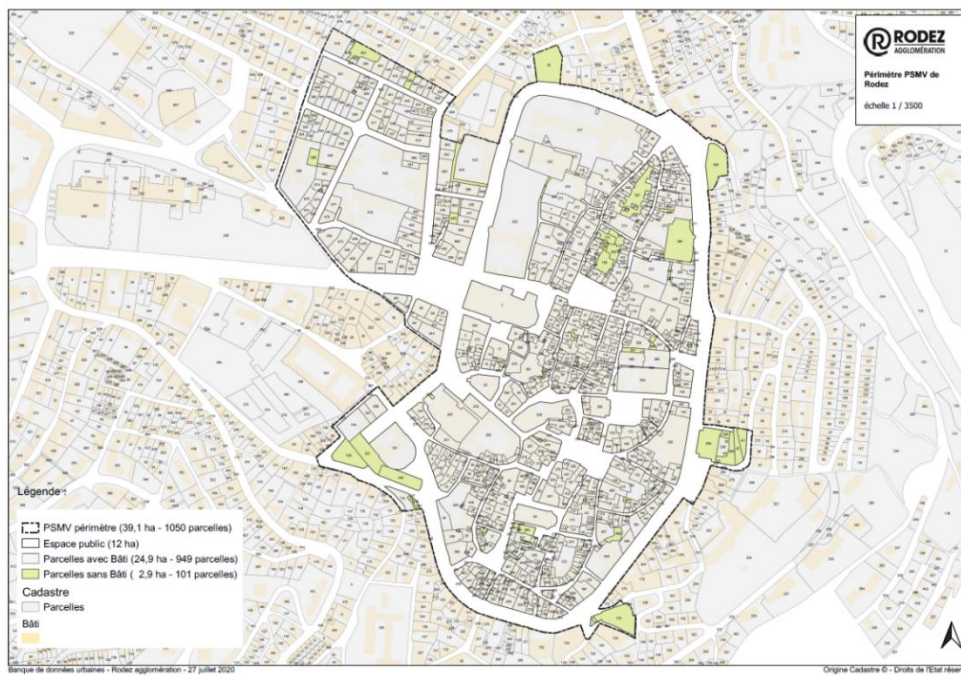
Il est temps de remettre du bon sens dans l'action publique et de conserver nos paysages, de remettre de la végétation, de limiter nos extensions et nos consommations d'espaces et de maintenir un bien vivre ensemble en territoire ruthénois.

La révision n° 6 a été engagée pour produire un PLUi s'inscrivant plus fortement dans la transition écologique et énergétique. L'enjeu est d'intégrer au cœur des politiques d'urbanisme les thématiques de la protection et de la restauration de la biodiversité, des paysages et du patrimoine, de la santé environnementale, de l'encadrement du développement économique et commercial, des mobilités, de la gestion de l'espace et de la densité. Le secteur de Balsac qui, jusqu'à présent, dispose de son propre PLU communal est intégré dans la présente révision.

En parallèle, le Préfet a prescrit en avril 2021 l'élaboration du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de Rodez dont il a délégué la maîtrise d'ouvrage à Rodez agglomération. Le périmètre du PSMV comprend le centre historique de la Ville de Rodez ainsi que le quartier de l'Amphithéâtre.

Le PSMV est régi par l'article L.313-1 du code de l'urbanisme, selon lequel :

« I.-Un plan de sauvegarde et de mise en valeur peut être établi sur tout ou partie du site patrimonial remarquable créé en application du titre III du livre VI du code du patrimoine. Sur le périmètre qu'il recouvre, il tient lieu de plan local d'urbanisme. »



Le PSMV se substituera au PLUi sur son périmètre. Ainsi, sur l'emprise du PSMV, le zonage et autre dispositif réglementaire de la révision 6 ne s'appliqueront pas. Toutefois, les deux procédures (de PSMV et de révision 6 du PLUi) étant menées en parallèle, et le périmètre du PSMV étant au cœur du territoire de Rodez agglomération, les orientations développées dans le PADD sont aussi prises en compte dans le futur PSMV.

Le Code de l'Urbanisme, dans son article L.151-5, précise le contenu du PADD :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols mentionnés aux articles L. 141-3 et L. 141-8 ou, en l'absence de schéma de cohérence territoriale, en prenant en compte les objectifs mentionnés à la seconde phrase du deuxième alinéa de l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales, ou en étant compatible avec les objectifs mentionnés au quatrième alinéa du I de l'article L. 4424-9 du même code, à la seconde phrase du troisième alinéa de l'article L. 4433-7 dudit code ou au dernier alinéa de l'article L. 123-1 du présent code, et en cohérence avec le diagnostic établi en application de l'article L. 151-4, **le projet d'aménagement et de développement durables fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.**

Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, **au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés.** Pour ce faire, il tient compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés pendant la durée comprise entre l'élaboration, la révision ou la modification du plan local d'urbanisme et l'analyse prévue à l'article L. 153-27. »

Les objectifs de la révision n°6 sont les suivants :

- La préservation de la biodiversité et de l'environnement notamment :
 - par le renforcement de la trame verte et bleue existante du PLUi et sa création sur le secteur de Balsac et le rajout d'une trame noire sur des secteurs sous pression.
 - par la réalisation d'un atlas de la biodiversité sur quelques secteurs pour faciliter la prise en compte de la nature lors de la mise en place de politiques locales et sensibiliser le public ;
- L'amélioration de la qualité urbaine, le paysage et le patrimoine grâce à la création de nouveaux outils (comme les OAP et le PSMV) qui permettront d'orienter sur l'insertion, l'implantation, l'architecture ou encore les matériaux à utiliser en fonction des différentes entités paysagères du territoire.

- L'organisation des mobilités grâce à de nouveaux outils en faveur du développement des circulations douces et des solutions alternatives à l'usage de la voiture.
- Le développement des énergies renouvelables, pour favoriser sa part dans la consommation d'énergie totale de Rodez agglomération.
- L'encadrement des développements commerciaux, de la publicité et des enseignes, pour améliorer la qualité du cadre de vie et la préservation des commerces de centralité.
- L'analyse des consommations d'espaces et la réduction de l'artificialisation des sols afin de préserver les surfaces agricoles et naturelles.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi repose sur 4 axes :

Axe 1 : Changer de modèle de développement pour un territoire sobre, résilient et à faible impact écologique 7

- 1.1 Concilier préservation des espaces et développement urbain en réduisant la consommation foncière.....7
- 1.2 S'engager dans la production d'énergie renouvelable en préservant les ressources naturelles et le cadre de vie8
- 1.3 Protéger les secteurs à enjeux écologiques et lutter contre l'érosion de la biodiversité et la fragmentation des milieux.....9
- 1.4 Renforcer la résilience du territoire pour faire face au changement climatique, atténuer ses impacts et lutter contre les pollutions atmosphériques.....10

Axe 2 : Piloter un développement économique diversifié, innovant et durable pour conforter l'attractivité du territoire 12

- 2.1 Soutenir l'emploi, la création d'entreprises, l'innovation et la formation.....12
- 2.2 Conforter les commerces et les activités dans les centralités pour maintenir l'attractivité13
- 2.3 S'appuyer sur le patrimoine et les richesses du territoire pour développer le tourisme14
- 2.4 Préserver les terres agricoles et garantir la pérennité des exploitations agricoles16
- 2.5 Des carrières pour anticiper les besoins en matériaux16

Axe 3 : Inscrire les mobilités comme support de connexions, de sobriété et de qualité de vie avec la décarbonation des déplacements sur le territoire 17

- 3.1 Limiter l'autosolisme, réduire l'impact de l'automobile et accompagner la transition énergétique17
- 3.2 Mettre en place des offres collectives de mobilité renforcées et décarbonnées.....17
- 3.3 Déployer un réseau continu de modes actifs.....18
- 3.4 Poursuivre le désenclavement du territoire.....18

Axe 4 : aménager un territoire accueillant où il fait bon vivre..... 19

- 4.1 Prévoir une croissance démographique réaliste sur un territoire attractif et dynamique20

4.2 Envisager l’habitat comme levier de durabilité et d’inclusion sociale	20
4.3 Affirmer les authenticités urbaines et rurales et l’identité du territoire	21
4.4 Proposer une ville désirable, favorable à la santé environnementale, perméable et vectrice de lien social.....	22
4.5 Faire rimer le développement des communications numériques avec le développement durable, l’inclusion sociale et l’attractivité du territoire	24

Axe 1 : Changer de modèle de développement pour un territoire sobre, résilient et à faible impact écologique

1.1 Concilier préservation des espaces et développement urbain en réduisant la consommation foncière

L'objectif est d'inscrire le PLUi dans la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette pour 2050.

- Avec un premier objectif de réduction de la consommation d'espace de 50 % d'ici 2031 fixé par la Loi. Selon le rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols de 2024, Rodez agglomération a consommé 190,6ha entre 2011 et 2020 : ainsi l'objectif est de viser une consommation d'espace agricole, naturel et forestier (ENAF) moyenne de 9,5ha/an.
- Stabiliser, voire réduire le nombre d'hectare de zones à urbaniser (AU) par rapport à la révision n°5 du PLUi où déjà 50% des zones AU avaient été déclassées. L'ouverture à l'urbanisation sera encadrée par un phasage et par des orientations qualitatives respectueuses du cadre paysager et environnemental.

Le besoin théorique pour l'habitat et les équipements serait **de 112,5ha** (2700 logements¹ / 24 logements à l'ha²) sur 10 ans sans compter les hectares nécessaires pour les équipements d'intérêt collectif et **de 40ha** pour l'économie.

- Ces besoins en foncier seraient à prévoir à minima à 1/5 en enveloppe urbaine (dents creuses, friches et intensification urbaine) et le reste en extension (consommation d'espace) pour être compatible avec le SCOT en vigueur. L'intensification et la densification urbaines se feront en cohérence avec l'étude de densification, de la préservation des îlots de fraîcheur et de la trame verte, bleue et noire pour le maintien de la qualité de vie et son amélioration au regard du changement climatique.
- Stopper le développement urbain linéaire le long des routes, encadrer qualitativement le traitement des entrées de ville ainsi que des zones d'activités (via l'OAP Paysages) qui peuvent être des éléments banalisant et dévalorisant pour les paysages.
- Encadrer l'urbanisation des hameaux en priorisant de nouvelles constructions au sein des espaces libres en enveloppe urbaine et évitant les extensions consommatrices d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

¹ Voir axe 4.1 sur l'habitat

² Densité du SCOT

- Favoriser l'optimisation foncière en :
 - adaptant la politique d'accueil des entreprises en tenant compte de la volonté de la collectivité de rationaliser l'occupation des terrains ;
 - appliquant une densité moyenne minimale de 24 logements à l'hectare pour l'habitat sur le territoire urbain intercommunal (conformément au SCoT) ;

1.2 S'engager dans la production d'énergie renouvelable en préservant les ressources naturelles et le cadre de vie

Face aux défis du changement climatique, décarbonner la production d'énergie est un enjeu majeur pour notre avenir. Rodez agglomération mise particulièrement sur le photovoltaïque en toiture, en ombrière et sur des délaissés (anciennes carrières, abords de route, sites pollués...) sans compromettre la production agricole ni la qualité des paysages. D'autres énergies renouvelables sont aussi possibles comme notamment la géothermie, les réseaux de chaleur ou le bois en excluant les éoliennes qui sont difficilement compatibles avec les servitudes présentes sur le territoire et qui génèrent en général un impact paysager significatif aux portes de Rodez.

Les objectifs de Rodez agglomération en matière de développement des énergies renouvelables sont de :

- Montrer l'exemplarité de l'agglomération en couvrant 100% de ses consommations électriques en énergies renouvelables sur son patrimoine bâti d'ici 2035 : installations de panneaux photovoltaïques en toitures, en ombrières et sur bassin d'orage.
- Prendre en compte les zones d'accélération des énergies renouvelables dans le PLUi en ciblant notamment les secteurs où l'installation de panneaux au sol est possible et en encadrant l'impact paysager.
- Multiplier par 2 la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie en encourageant la pose de panneaux photovoltaïques en toiture.

Cette stratégie énergétique est en cohérence avec la définition des Zones d'Accélération des ENergies Renouvelables et l'arrêté préfectoral portant approbation de la cartographie des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables du département de l'Aveyron. En outre, la stratégie de Rodez agglomération ne se base pas uniquement sur l'augmentation de production d'énergie renouvelable mais également sur la réduction des consommations énergétiques grâce :

- Au maintien des aides pour réaliser des travaux d'efficacité énergétique dans le parc privé (dispositifs d'OPAH-RU et de PIG cf. axe 4.2) et dans le cadre de la rénovation urbaine des quartiers anciens d'habitat social ;
- Au développement des offres collectives de mobilité (cf. axe 3.2) ;

- A la conception de formes urbaines densifiées et de constructions bioclimatiques pensées en fonction de l'orientation du soleil, du vent et à la présence des végétaux (cf. axe 4.2).

1.3 Protéger les secteurs à enjeux écologiques et lutter contre l'érosion de la biodiversité et la fragmentation des milieux

La préservation de la biodiversité est un objectif essentiel pour l'avenir durable de notre territoire puisqu'elle fournit des services écosystémiques indispensables : approvisionnement en nourriture, filtration de l'eau, production d'oxygène, adaptation au changement climatique ou encore attractivité et qualité de vie d'un territoire. Pour intégrer concrètement ces objectifs dans le PLUi, Rodez agglomération a conduit avec ses partenaires associatifs un **Atlas de la Biodiversité intercommunale** qui a permis d'améliorer grandement la connaissance naturaliste, de rédiger un plan d'action et de sensibiliser les habitants à la protection de la biodiversité.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal vise à protéger les secteurs d'intérêts écologiques et à conserver les continuités écologiques grâce au renforcement d'outils existants comme la **trame verte et bleue, la création de la trame noire**, la palette des végétaux et des protections réglementaires.

Il convient de :

- Préserver les réservoirs et les corridors de la trame verte, bleue et noire des développements urbains afin d'éviter de rompre les continuités écologiques favorables aux déplacements des espèces ;
- Maintenir les haies et la végétation présente pour lutter contre la fragmentation des milieux (cf. axe 2.4) mais aussi pour lutter contre les phénomènes de ruissellement des eaux pluviales ;
- S'appuyer sur la trame verte, bleue et noire et les résultats de l'Atlas de la biodiversité intercommunale pour définir des sites de compensation, de restauration ou de renaturation prioritaires ;
- Promouvoir un cadre de vie respectueux de l'environnement et favorable à la santé (lutter contre les îlots de chaleur et les espèces exotiques envahissantes, promouvoir la désimperméabilisation et la nature en ville) cf. axe 4.4 ;
- Proposer des aménagements favorables à la biodiversité dans les secteurs de trame verte urbaine (limitation de l'imperméabilisation des sols, clôtures poreuses, maintien du réseau de haies, essences végétales adaptées...) ;
- Protéger les zones humides et les cours d'eau de l'urbanisation pour limiter les risques d'inondations, préserver les habitats naturels et conserver les îlots de fraîcheur ;

- Lutter contre la pollution lumineuse grâce au volet de la trame noire.

Le PSMV apporte aussi en ce domaine en garantissant le maintien des arbres du tour de ville, la préservation des fenestras assurant le lien entre les espaces urbains centraux et la périphérie, en favorisant la végétalisation des espaces publics (ombrage, biodiversité, strates végétales...), en particulier au travers de la végétalisation composant des îlots de fraîcheur en ville, la végétalisation des façades, la perméabilité des sols, etc.

1.4 Renforcer la résilience du territoire pour faire face au changement climatique, atténuer ses impacts et lutter contre les pollutions atmosphériques

Pour faire face aux impacts croissants du changement climatique et à l'intensification des phénomènes naturels, Rodez agglomération déploie des politiques visant à renforcer la gestion durable des ressources naturelles, à atténuer les émissions de gaz à effet de serre, et à réduire les pollutions atmosphériques.

Ces actions concernent :

- **La gestion des eaux pluviales** qui représente un enjeu majeur pour prévenir les risques liés aux ruissellements, aux inondations et aux pollutions des milieux récepteurs. En effet, les épisodes de fortes pluies se multiplient et intensifient les risques naturels ; ce qui requestionne les modes d'aménagements.
Afin de limiter ces pressions, les orientations d'aménagement, le règlement, le zonage du PLUi et le zonage pluvial pourront rechercher un cadre prescriptif ou persuasif visant à une plus grande qualité des réalisations (gestion douce et intégrée favorisant la perméabilité des sols), une mutualisation des équipements pour limiter la consommation d'espace et les coûts, le maintien des haies, les actions de désimperméabilisation des sols et des principes de lutte contre l'imperméabilisation des parcelles.
- **La gestion de l'eau potable** : Rodez agglomération a la compétence sur les 8 communes depuis 2020 et gère directement le service de l'eau potable de la Ville de Rodez. Les épisodes de sécheresse se généralisent et créent des conflits d'usage sur la ressource en eau (consommation humaine, l'agriculture, l'industrie et l'hydroélectricité). Pour diminuer la pression sur la ressource en eau, Rodez agglomération prône la sobriété par la réduction des consommations (sensibilisation auprès des usagers) et par la diminution des pertes en eau (entretien des réseaux pour éviter les fuites).
- **La gestion des eaux usées** permet de lutter contre la pollution et de restituer l'eau aux milieux naturels. Pour cela, Rodez agglomération procède à l'entretien et au développement des stations d'épuration et au contrôle des installations d'assainissement non collectifs. Avant toute nouvelle ouverture à l'urbanisation, il sera étudié le potentiel restant en équivalent habitants des stations d'épuration. L'objectif est de conserver et d'améliorer le bon état des masses d'eau du territoire.

- **La gestion des déchets** : entre 2021 et 2022 Rodez agglomération a collecté 228,49 kg/habitant d'ordures ménagères résiduelles. Rodez agglomération s'est engagée depuis 2004 dans la réduction des déchets grâce à des actions de sensibilisation sur le tri, la gestion des biodéchets et la lutte contre le gaspillage. L'extension des consignes de tri mise en place en 2021 permet de recycler davantage de déchets et la suppression de la collecte en porte à porte participera à diminuer les distances parcourues par les véhicules poids lourds de collecte et à supprimer les arrêts de ce véhicule devant chaque habitation, vecteurs de consommations et d'émissions polluantes et sonores.

- **La réduction des Gaz à effet de serre et des consommations énergétiques et la lutte contre les pollutions atmosphériques** : au travers de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en révision, il est prévu d'agir sur :
 - la réduction des consommations d'énergie (l'axe 3 sur la décarbonation des déplacements et l'axe 4.2 sur la rénovation énergétique et la conception des nouvelles constructions) et la diminution des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble des secteurs : résidentiel, tertiaire, industrie, transport routier et agriculture,
 - le développement des énergies renouvelables (cf. axe 1.2 sur la production d'énergies renouvelable)
 - la séquestration carbone en conservant les puits de carbone tels que les forêts, les prairies, les haies, les zones humides et par la végétalisation des espaces (cf. axes 1.1 Concilier préservation des espaces et développement urbain en réduisant la consommation foncière, 1.3 sur la protection de la trame verte, bleue et noire et des espaces à enjeux et 4.4 sur la végétalisation en ville),
 - l'adaptation au changement climatique : mettre en œuvre des politiques d'adaptation et de gestion des ressources naturelles. Ces politiques couvrent la gestion des risques naturels, tels que les inondations, les mouvements de terrain, la sécheresse, les feux de forêt, les tempêtes, et les risques liés au radon. Elles comprennent également des stratégies pour minimiser les impacts sur les ressources en eau, la santé, l'aménagement du territoire, les transports, l'agriculture, la biodiversité, et le tourisme.
 - la lutte contre les pollutions atmosphériques : En coordonnant les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de consommation énergétique, et de développement des énergies renouvelables pour améliorer la qualité de l'air.

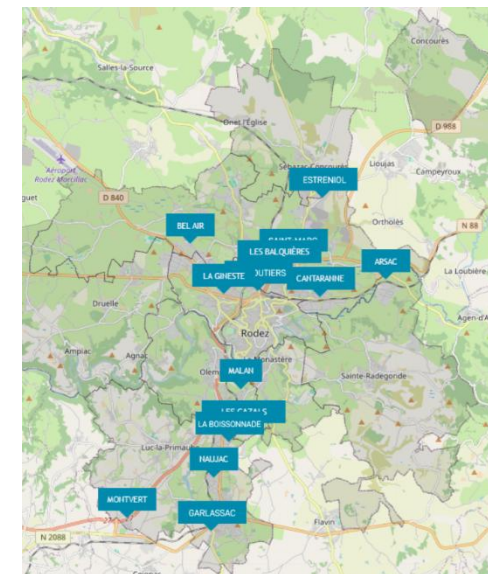
Axe 2 : Piloter un développement économique diversifié, innovant et durable pour conforter l'attractivité du territoire

2.1 Soutenir l'emploi, la création d'entreprises, l'innovation et la formation

Rodez agglomération représente le plus important bassin d'emplois du département et compte un des plus faibles taux de chômage d'Occitanie (4,5%). Le corolaire est la difficulté pour certaines entreprises de trouver la main d'œuvre nécessaire à leurs développements.

Pour soutenir l'emploi, la création d'entreprise, la production et l'innovation Rodez agglomération mise sur des actions volontaristes par :

- **La gestion des 14 Zones d'Activités Economiques** de son territoire (environ 530 hectares) dont 2 zones « Occitanie Zones Economiques » : elles accueillent de nombreuses entreprises qui concourent à l'ancrage des 34 000 emplois sur l'agglomération. Le rythme moyen de vente de terrain de 3,3 ha/an sur les dernières années traduit cette dynamique, non démentie depuis plus de 15 ans. Elle nécessite une programmation régulière de nouveaux aménagements et d'offre en foncier équilibrée sur les 4 points cardinaux de Rodez agglomération. Le développement des zones d'activités est planifié au travers du Schéma Territorial des Infrastructures Economiques (STIE) permettant des actions de prospection foncière et d'anticipation des besoins à environ 10 ans (voir axe 1.1 sur les consommations foncières).
- **Le soutien au développement de nouvelles formations** pour cibler les profils recherchés par les entreprises à partir du schéma local de l'enseignement supérieur de Rodez Ouest Aveyron. Le Campus universitaire de Saint-Eloi à Rodez permettant de réunir l'INU JF Champollion (ouverture septembre 2024) et l'IUT sur un même site, concours à optimiser les conditions d'accueil des étudiants actuels et futurs étudiants (1 800 étudiants prévus à moyen terme sur site). L'approche croisée (besoins des entreprises/ panel de formations) déclinées par filières (7 filières identifiées), permet à Rodez agglomération de fédérer auprès des acteurs académiques les projets de nouvelles formations.



- **Le soutien à l'innovation et à la création d'entreprises** grâce aux offres proposées à la Maison de l'Economie (incubateur, pépinière d'entreprises, bureaux...) pour impulser de nouvelles idées innovantes. Rodez Agglomération soutien également les projets de recherche portés par les entreprises de manière directe (Fond d'intervention recherche) ou indirecte à travers sa participation à différents clusters ou pôles de compétitivité.
- **Un soutien financier et une aide à l'installation** grâce à la bourse de l'immobilier professionnel, les aides à l'immobilier d'entreprise (2, 5 millions d'euros d'aides financières accordées aux entreprises depuis 2008) et les aides à la rénovation des locaux commerciaux.
- **Une coopération inter-entreprises soutenue** pour favoriser l'attractivité du territoire avec la démarche Economie Industrielle Territoriale (EIT) : démarche composant un des 7 piliers de l'économie circulaire, pour boucler les flux (énergie, eau, déchets) entre les acteurs du territoire, et que les déchets des uns deviennent les matières premières des autres. Un gain est opéré également par la mutualisation des ressources : équipements, services, transports...

Les objectifs sont de **maintenir un faible taux de chômage**, de favoriser la création de **nouveaux emplois** et de **permettre l'installation d'entreprises productives** notamment tout en étant attentif au maintien et au **développement des entreprises existantes**. **Le territoire est économiquement attractif et dynamique et même si Rodez agglomération a mis en place des outils pour contenir l'étalement urbain au quotidien, ces objectifs nécessitent des disponibilités foncières et donc une certaine consommation d'espace pour répondre à ces besoins.**

2.2 Conforter les commerces et les activités dans les centralités pour maintenir l'attractivité

Le rayonnement commercial de Rodez agglomération dépasse largement son seul territoire avec une aire de chalandise qui s'étend jusqu'en Lozère, au Cantal et dans le Tarn. Ce dynamisme est porté notamment par la ville centre de Rodez dont la vacance commerciale est très faible (6% en 2022) et grâce à une complémentarité des offres de services et de commerces en périphérie sur son territoire intercommunal dont l'équilibre est à maintenir.

Pour conserver des centralités vivantes répondant aux besoins des habitants avec des taux de vacance faibles et une rationalisation de la consommation d'espace, le PLUi met en place des principes spatialisés pour maintenir le dynamisme commercial en :

- Autorisant le commerce sur tout le territoire avec des seuils différenciés ;
- Protégeant les linéaires commerciaux sur certains axes afin de maintenir une attractivité et une diversité commerciales.

Le PADD vient affirmer l'engagement de Rodez agglomération pour conforter la présence de commerces dans les centres bourgs, pour réduire l'étalement et l'éparpillement de l'urbanisation notamment à vocation commerciale en incitant à l'utilisation des dents creuses.

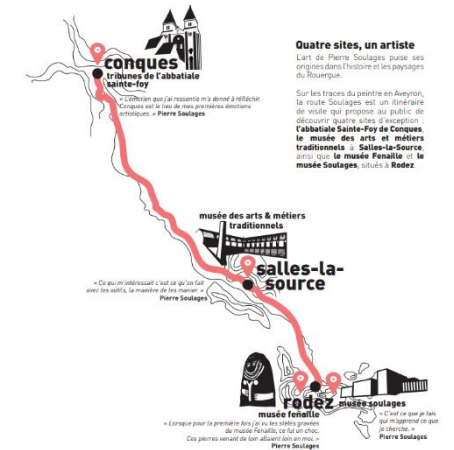
En cohérence avec le PLUi, le futur PSMV prévoit de soutenir la fonction commerciale et son dynamisme, au bénéfice des habitants et des visiteurs en accompagnant la qualité des devantures et des enseignes, et en prévoyant aussi la protection de certains linéaires commerciaux en centre-ville.

2.3 S'appuyer sur le patrimoine et les richesses du territoire pour développer le tourisme

Rodez agglomération propose une offre touristique de loisirs et de tourisme d'affaires, grâce à son tissu économique dynamique et son patrimoine, sa culture, ses paysages et sa gastronomie avec un rayonnement local et international. De plus, son positionnement central sur le département permet à la population estivale d'avoir un accès direct aux autres sites touristiques aveyronnais.

Ce dynamisme se traduit notamment par :

- La structuration et la mise en valeur des socio-professionnels et des prestataires du tourisme sur Rodez Agglomération (hébergements touristiques, restaurations, activités de pleines natures et de loisirs).
- Le développement des connexions avec les territoires voisins, notamment la Communauté de Communes de Conques Marcillac : grâce à la route Soulages qui permet de découvrir 4 sites dans le département en lien avec l'artiste Pierre Soulages.
- Le développement d'une politique de « marketing territorial » grâce à l'inscription du territoire dans les labels « Grand Site Occitanie » et « Ville ou Pays d'Art et d'Histoire » mais aussi par la reconnaissance de son cadre de vie par le classement de l'association « Villes et Villages de France où il fait bon vivre » avec la troisième place du classement en 2024 dans la catégorie des villes de 20 000 à 50 000 habitants en France.
- La mise en valeur des atouts architecturaux paysagers et naturels du territoire par des offres de découverte du patrimoine de l'agglomération et du centre-ville de Rodez : spectacle son et lumière, Festivada, collections et expositions temporaires des musées Soulages, Fenaille et Denys Puech.
- L'entretien, le développement et la mise en valeur des sentiers de découverte du territoire et de la valorisation de son patrimoine, au travers de la mobilité douce avec la création en 2024 du GR 62 De Rodez à Conques « sur les pas de Pierre Soulages » et la création d'un travel Plan de 18 itinéraires VTT, labellisé « sites VTT-FFC ».
- Adossé au Pays d'Art et d'Histoire, l'existence du Site Patrimonial Remarquable depuis fin 2017 et l'élaboration avec l'Etat du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, le centre historique de Rodez et le quartier de l'amphithéâtre font l'objet de connaissances approfondies et donnent à voir un



patrimoine plus large et moins connus du XXème siècle. Ces dispositifs identifient le territoire de Rodez dans les villes et secteurs à enjeux patrimoniaux et touristiques.

- Le développement des offres d'activités de pleine nature et de loisirs avec des équipements de qualité : Domaine de Combelles et ses nombreuses activités (village vacances, centre équestre, quad, courses d'orientation, accrobranche), le Golf, le centre nautique Aquavallon et la piscine Géraldini, le parc de loisir de Vabre, les haras ou encore les sentiers équestres en lien avec le site de Combelles ainsi que les 25 chemins de petites randonnées sur le territoire communautaire.

Le PSMV aura son propre document de gestion sur son périmètre en cohérence avec le PLUi. Il précisera de quelle manière le patrimoine remarquable pourrait être mis en valeur au moment de sa restauration. Au côté du Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine qui continuera à s'appliquer sur tout le reste du territoire intercommunal, ces différents outils invitent à la découverte d'un patrimoine urbain ou rural, bâti et non bâti.

2.4 Préserver les terres agricoles et garantir la pérennité des exploitations agricoles

L'activité agricole représente 62% de la surface du territoire et occupe une place essentielle dans le tissu économique par sa fonction nourricière mais aussi dans l'identité du territoire et l'entretien des paysages.

Toutefois, le monde agricole est confronté à de nombreux enjeux : incertitudes sur le renouvellement des chefs d'exploitation, coût et disponibilité de la main d'œuvre, augmentation des surfaces cultivées par exploitation ou encore pression foncière, diversification et circuits courts.

Face à ces enjeux Rodez agglomération s'engage à :

- Soutenir le développement des exploitations agricoles en prenant en compte les projets de création ou d'extension et les conflits d'usage ;
- Eviter le mitage en zone agricole et le morcellement des exploitations agricoles en concentrant au maximum l'urbanisation au sein de l'enveloppe urbaine ou en continuité immédiate et de façon vertueuse ;
- Protéger le bocage et la forêt qui représentent des ressources durables pour l'activité agricole (litière, chauffage, clôtures, fourrages) et qui permettent de limiter le ruissellement des eaux pluviales, de couper les vents, de limiter l'érosion des sols, d'héberger la biodiversité auxiliaire des cultures (polinisateurs, prédateurs de ravageurs) et de fournir de l'ombre aux troupeaux ;
- Susciter des vocations et permettre l'installation de nouveaux exploitants par le biais du Projet Alimentaire Territorial de Rodez agglomération ;
- Soutenir l'agriculture biologique, les pratiques agroécologiques, les circuits courts et le développement du maraichage pour une alimentation durable ;
- Permettre la diversification de l'activité agricole : agritourisme, transformation à la ferme, diversification des productions, vente à la ferme... ;

Si l'activité agricole est aussi actrice de l'entretien des paysages, une attention est portée sur l'intégration des nouveaux projets d'installation sur le territoire grâce aux orientations de l'OAP Paysage notamment.

2.5 Des carrières pour anticiper les besoins en matériaux

Promouvoir la filière de la construction et du BTP par le biais d'une économie résidentielle

- Favoriser le emploi de matériaux au près des besoins (concassage ...)
- Limiter les impacts environnementaux liés notamment au transport,
- Diminuer le coût d'acheminement,
- Participer au développement économique local.



Axe 3 : Inscrire les mobilités comme support de connexions, de sobriété et de qualité de vie avec la décarbonation des déplacements sur le territoire

Rodez agglomération prépare le territoire de demain en encourageant et facilitant le développement de solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelles. Cet engagement vise à offrir un cadre de vie plus sain aux habitants en réduisant les nuisances et pollutions liées à la voiture mais aussi en limitant les dépenses des ménages pour se déplacer et en rationalisant la consommation d'espace liées aux infrastructures. Pour répondre à ces objectifs, l'agglomération a élaboré une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur les mobilités qui préconise des principes d'aménagement participant à l'amélioration du cadre de vie.

3.1 Limiter l'autosolisme, réduire l'impact de l'automobile et accompagner la transition énergétique

Même si la possession d'une voiture semble indispensable pour une grande partie des habitants de l'agglomération, le suréquipement automobile doit être limité notamment dans les espaces urbanisés les plus denses.

Rodez agglomération souhaite :

- Réduire la place de la voiture dans les espaces publics et ainsi l'artificialisation des sols : favoriser les stationnements mutualisés pour éviter de créer davantage de parcs de stationnement, rechercher la perméabilité de ces espaces pour l'infiltration des eaux pluviales et limiter les effets d'ilots de chaleur.
- Intégrer les énergies renouvelables et favoriser le développement des ombrières sur les parcs de stationnement et les infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

3.2 Mettre en place des offres collectives de mobilité renforcées et décarbonnées

La fréquentation du réseau urbain est en hausse, et avec la mise en place de la gratuité du transport collectif notamment, elle devrait encore progresser. Engagée dans la transition énergétique, Rodez agglomération continue la décarbonation des véhicules grâce à l'acquisition de véhicules au gaz et électrique.

L'enjeu est de développer encore davantage l'usage des lignes de transport collectif en :

- densifiant les espaces situés à proximité des lignes fréquentes et des Pôles d'Echanges Multimodaux ;
- facilitant l'accès au réseau de transport pour les piétons et cyclistes ;
- renforçant l'intermodalité via le développement possible de parcs relais et la mise en relation avec l'ensemble des lignes de transport interurbain ;

En dehors des secteurs denses et pour compléter l'offre de transport collectif, l'usage du transport à la demande et du covoiturage est encouragé.

3.3 Déployer un réseau continu de modes actifs

Mailler le territoire de voies favorables aux mobilités décarbonées, c'est la volonté affirmée par Rodez agglomération au travers notamment de son schéma d'agglomération des mobilités actives.

Encourager la « marchabilité » des villes et villages par la hiérarchisation des voiries, la réduction de la place de la voiture, le développement de zones de rencontres, la limitation des vitesses et la création de linéaires engageants pour les mobilités actives.

Le schéma prévoit un réseau cyclable à terme pour Rodez Agglo de 114,3 km d'itinéraires. L'orientation d'aménagement et de programmation OAP thématique préconise des types d'aménagement favorables aux modes alternatifs à la voiture individuelle et des aménagements plus respectueux de l'environnement.

3.4 Poursuivre le désenclavement du territoire

De nombreuses actions ont été conduites par les acteurs publics pour améliorer la connexion de Rodez agglomération avec l'extérieur. L'agglomération est désormais directement reliée à Albi par une 2x2 voies tandis que les capacités ferroviaires vers Albi et Toulouse se sont améliorées.

La poursuite du désenclavement passe par :

- le doublement de la RN88 en veillant à l'insertion paysagère du projet et à la facilité à traverser les infrastructures en modes actifs ;
- le maintien et l'amélioration des liaisons ferroviaires existantes ainsi que par la réouverture de la ligne ferroviaire Rodez-Séverac d'Aveyron-Millau, prévue au SRADDET Occitanie pour 2026 ;
- le maintien et le développement de l'aéroport et notamment de la desserte vers Paris.

Axe 4 : aménager un territoire accueillant où il fait bon vivre

Rodez agglomération est un territoire attractif grâce à **des offres et équipements** qui répondent aux différents besoins de ses habitants. Cette qualité de vie s'apprécie par la disponibilité de logements adaptés aux parcours de vie de chacun ainsi qu'à la présence à proximité d'équipements éducatifs, de santé, sportifs, de loisirs, de mobilité durable (voir axe 3) et culturels. Ces offres doivent répondre aux besoins évolutifs des différents types de ménages.

Aussi, le **territoire est un milieu urbain à la campagne** où les espaces aérés sont à proximité de la Ville, les loisirs de plein air facilement accessibles et les réseaux de cheminements et autres promenades facilitent les déplacements doux et un sentiment de bien-être du territoire grâce aussi au patrimoine naturel et rural qui entoure l'agglomération.

En ayant mis en place un **Projet alimentaire territorial (PAT)** depuis 2021, Rodez Agglomération contribue à accroître la qualité alimentaire dans les cantines de son territoire en accroissant la part de produit locaux sous signe officiel de qualité aux bénéfiques des convives, des agriculteurs et de la santé environnementale du territoire.

Le Projet alimentaire territorial de Rodez Agglomération contribue à la souveraineté alimentaire du territoire en maintenant l'agriculture et en mettant en adéquation la production et les besoins du territoire. Ce projet concilie agriculture et préservation/valorisation des ressources naturelles. Il accompagne l'évolution des pratiques alimentaires en construisant une politique de qualité alimentaire en restauration collective et en valorisant le patrimoine agricole et alimentaire, en promouvant les **circuits courts et locaux** et en favorisant l'accès à une alimentation de qualité à moindre coût. Enfin, il pérennise la dynamique territoriale sur l'agriculture et l'alimentation durable en animant la collaboration des différents acteurs faisant de **l'alimentation saine et durable** le positionnement du territoire.

En parallèle de ce PAT, les **marchés de plein vent** sont nombreux sur le territoire et participent à la valorisation des produits frais et locaux. Ces derniers sont près des consommateurs, et facilement accessibles. En outre ces marchés sont des **lieux de vie et d'échange**, amenant les habitants à se rencontrer ou à se retrouver autour de la place du village, comme autrefois.

Les **aménagements urbains** facilitent ces lieux de vie grâce à une réintégration des arbres et des espaces verts au sein de ces lieux, qui offrent une perspective moins urbaine, moins minérales et plus propice à la flânerie à l'abri des feuillages, sur des espaces sécurisés et plus accueillants. Au-delà, de **l'espace de rencontre** que ces aménagements peuvent régénérer, la place de la voiture est réinterrogée pour laisser **plus d'ampleur aux espaces revégétalisés** permettent de lutter également contre les îlots de chaleur.

Les **effets négatifs des milieux urbains**, comme on peut le voir sur des grandes villes, **sont limités** sur le territoire : la délinquance est quasi-absente, le sentiment d'insécurité dans les rues reste très contenu, le faible taux de chômage et la forte attractivité du territoire sont à maintenir et participent à un cadre de vie de qualité aussi tenu par la prise en compte des éléments évoqués précédemment.

Toutefois, depuis plusieurs années, Rodez agglomération (et plus globalement le département) est confronté à divers enjeux : un vieillissement de sa population, un solde naturel stagnant, une évolution démographique portée par le solde migratoire, un phénomène de desserrement des ménages, une concentration de la précarité économique sur certains secteurs.

La révision n°6 du PLUi ainsi que les politiques menées par l'agglomération visent à proposer des solutions adaptées à chacun de ces enjeux.

4.1 Prévoir une croissance démographique réaliste sur un territoire attractif et dynamique

Grâce aux emplois qui seront créés, à la formation qui évolue mais aussi à la qualité des équipements, Rodez agglomération ambitionne de s'inscrire dans une croissance démographique stable avec l'accueil de jeunes ménages. La croissance démographique prévue pour 2035 est basée sur des projections de l'INSEE pour 2050.

Ce scénario est ajusté par rapport au PLH 2021-2026 avec un objectif réduit d'accueil de nouveaux habitants mais prend en compte le maintien de la croissance migratoire, la stagnation de la natalité et le maintien de la tendance au desserrement des ménages.

Objectifs :

- +345 nouveaux habitants par an, soit une population totale de 61 393 habitants en 2035
- Evolution annuelle de 0,6 de croissance démographique d'ici 2035
- Besoin de logement : 2700 résidences principales (soit 270 par an dont 10% à 15% de reconquête de logements vacants et 20 % en densification) pour le maintien et l'accueil de nouveaux habitants ;

4.2 Envisager l'habitat comme levier de durabilité et d'inclusion sociale

La production de logement est :

- Orientée par une stratégie d'ouverture foncière maîtrisée grâce à la géographie préférentielle du PLH qui priorise le développement de logements aidés en fonction des services et équipements présents.
- Mixte, abordable et diversifiée avec l'objectif d'offrir 1 logement sur 2 à coût abordable par :

- La production de logements sociaux en cohérence avec les obligations de la loi SRU. Le PLUi traduit ces objectifs par l'affichage de secteurs de mixité sociale dans chaque commune au sein de futures opérations.
 - L'accession à la propriété par des dispositifs innovants : aide à l'accession dans le parc ancien, au PSLA, à la vente HLM, bail réel solidaire,
 - Favoriser la création de logements de grande taille pour favoriser le maintien et l'installation de familles sur le territoire et faciliter le parcours résidentiel des ménages, y compris dans le périmètre du PSMV.
 - Le développement de l'habitat inclusif à destination des personnes âgées ou handicapées.
- Durable grâce :
- A des objectifs de densification au sein de l'enveloppe urbaine : par la reconquête de 10 à 15% des logements vacants (conformément aux objectifs du SCoT Centre Ouest Aveyron et du PLH) et l'urbanisation des parcelles identifiées dans l'étude de densification tenant compte d'un coefficient de rétention foncière.
 - Au soutien à la rénovation énergétique des logements via l'OPAH-RU du centre de Rodez et le PIG de l'agglomération et le soutien à la rénovation du parc public dans le cadre des programmes de rénovation urbaine portés par Rodez aggro Habitat. L'objectif de ces mesures est de réduire la facture énergétique des ménages liée au chauffage, de diminuer les pollutions et émissions de GES et de favoriser l'attractivité de l'habitat ancien que le PSMV valorise par la qualité des restaurations.
 - A des orientations visant à produire des logements bioclimatiques bien orientés par rapport aux vents et au soleil et aux choix judicieux pour la plantation de végétaux permettant de rafraîchir les logements par leur ombrage ou de permettre l'ensoleillement en hiver et de faire écran au vent d'Ouest.
- Accessible pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées et l'adaptation du logement aux personnes atteintes d'un handicap via un volet spécifique du PIG pour le parc ancien.

4.3 Affirmer les authenticités urbaines et rurales et l'identité du territoire

Les paysages du territoire sont confrontés à un risque de banalisation par les nouvelles constructions et opérations qui ne prennent pas suffisamment en compte le site sur lequel elles s'installent. Rodez agglomération affirme la diversité de ses authenticités par des règles existantes comme les articles du PLUi

relatifs à l'aspect extérieur des constructions privilégiant les caractéristiques architecturales locales et traditionnelles, le Site Patrimonial Remarquable (SPR avec PVAP) mais aussi de nouveaux outils qui valorisent son patrimoine naturel et bâti (PSMV).

La création d'Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques sur les Paysages et sur la Trame Verte Bleue et Noire permettra en complément du SPR (PVAP et PSMV) :

- D'accompagner les projets en fonction des sous unités paysagères définies dans l'OAP Paysages mais aussi du site : gestion de la pente, référence à la pierre, couleurs des matériaux.
- De maintenir des paysages agricoles ouverts tout en conservant voire renforçant les réseaux de haies qui sont de vrais marqueurs d'identité du territoire ;
- D'affirmer des coupures à l'urbanisation en évitant des constructions dans ces espaces pour conserver des transitions claires entre le contexte urbain et agricole ou naturel et des vues sur le grand paysage. Cet objectif rejoint également l'axe 1.1 « stopper le développement linéaire le long des voies » ;
- De préserver les cônes de vues emblématiques qui font partie de l'identité du territoire (vues sur le piton de Rodez, sur le Causse, les plaines du Ségala ou des monuments emblématiques) et de préserver les formes urbaines traditionnelles qui permettent d'assurer une transition cohérente entre le cœur de Rodez (avec son outil de gestion du Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur) et sa périphérie (régie par le PLUi et le Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine) notamment par la couverture et l'homogénéité des toitures plutôt sombres et à fortes pentes.
- D'encourager une densification urbaine apaisée en travaillant sur les franges urbaines, les formes urbaines et le traitement des limites privé/public (stationnement, clôtures, annexes...) en veillant à ne pas créer d'ilot de chaleur.

4.4 Proposer une ville désirable, favorable à la santé environnementale, perméable et vectrice de lien social

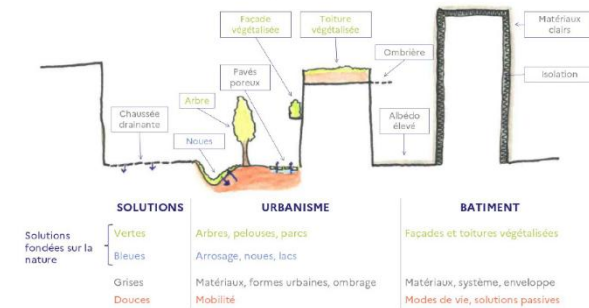
Rodez agglomération fait partie des territoires où il fait bon vivre grâce à sa caractéristique de « ville à la campagne » qui offre un accès rapide tant aux services et équipements urbains qu'à un cadre naturel préservé, agréable à parcourir et rafraichissant.

Pour conserver cette identité tout en favorisant la densification urbaine, indispensable pour limiter l'étalement urbain et les consommations d'espace, le Plan Local d'Urbanisme vise à proposer une ville désirable qui réponde aux besoins de chacun(e).

Pour cela il est préconisé de :

- Lutter contre les îlots de chaleur urbains en conservant les îlots de fraîcheurs existants, en les améliorant dès que possible, en végétalisant, valorisant la place de l'eau dans les projets urbains et désimperméabilisant les espaces publics en choisissant par exemple des revêtements perméables, à fort albédo et des matériaux durables. En effet, Rodez Agglomération souhaite anticiper les vagues de chaleur à venir en protégeant les populations les plus vulnérables aux épisodes de canicule en promouvant des aménagements urbains favorables au rafraîchissement, à toutes les échelles, du piéton au territoire de l'agglomération. Cette politique de santé publique en milieu urbain s'intègre dans la stratégie opérationnelle du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), du Contrat Local de Santé (CLS) mais aussi du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rodez Agglomération.
- Requalifier les espaces urbanisés au travers des Orientations d'Aménagement et de Programmation pour permettre à l'espace public de (re)devenir propice au côtoiement social grâce à des aménagements favorables aux mobilités actives, aux rencontres et à la flânerie.
- Agir sur la qualité de vie et du lien social :
 - o au sein du contrat de ville (3 quartiers prioritaires de la politique de la ville) sur les thématiques de la santé, de la culture et du sport, de l'environnement et l'emploi et la formation.
 - o au sein du parc HLM par la recherche d'équilibre du peuplement par la mise en œuvre de la convention intercommunale des attributions.
- Améliorer les qualités du tissu et du bâti du centre ancien du PSMV pour répondre aux enjeux environnementaux en proposant des méthodes de réhabilitation thermique adaptées aux spécificités du bâti ancien ;
- Donner des orientations sur le paysage urbain et la valorisation du patrimoine, la perméabilité des sols, favoriser la végétalisation des espaces publics (ombrage, biodiversité, strates végétales...), agir sur les matériaux et leurs teintes, leur durabilité et réemploi, le partage de l'espace public en faveur des modes doux, la place de l'eau dans la ville, etc...
- Agir en faveur de l'offre de service de santé en facilitant la mise en réseau des professionnels et en développant des maisons de santé pluriprofessionnelles qui permettent d'améliorer le parcours de santé des patients ; soutenir le projet d'internat territorial en lien avec le centre hospitalier Jaques Puel et le conseil départemental de l'Aveyron pour favoriser l'attractivité de l'agglomération auprès des professionnels de santé. Ces actions permettent au territoire d'être un lieu où il fait de « bon vivre » et « bien vieillir ».
- Valoriser les équipements de loisirs, de sports et de détente en s'appuyant sur les offres du domaine de Combelles, du Golf de Rodez et du complexe aquatique d'Aquavallon, de l'entretien et l'aménagement de chemins de randonnées et de VTT ou encore les nombreux parcs et espaces naturels ouverts au public sur tout le territoire.

Figure 19: Solutions de rafraîchissement urbain: les grandes familles



4.5 Faire rimer le développement des communications numériques avec le développement durable, l'inclusion sociale et l'attractivité du territoire

L'utilisation du numérique est aujourd'hui devenu incontournable dans la société et représente un réel facteur d'attractivité et d'offre de service tant pour les habitants que pour les entreprises. Son développement et son accessibilité sont des outils indispensables pour un aménagement du territoire réfléchi et inclusif. Rodez agglomération opère de nombreux changements dans ce domaine et continue à rendre ses services toujours plus accessibles à tous grâce :

- Au déploiement des infrastructures numériques (fibre, téléphonie) dans toutes ses zones d'activités afin d'assurer la compétitivité et l'attractivité des entreprises qui s'installent sur le territoire.
- A la mise en accessibilité de l'ensemble des sites internet de Rodez agglomération conformément au décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 et au référentiel RGAA.
- A la refonte progressive des sites internet de Rodez agglomération dans une logique d'écoconception et d'amélioration de leur éco index.
- Au site internet du réseau Agglobus et son application mobile (repris en 2024) qui facilitent l'utilisation des offres en transports en commun (réservation, plan du réseau, information en temps réel...). Le site internet est accessible, il propose par exemple un accès malvoyant avec une interface adaptée aux personnes ayant un déficit visuel.